



Prêt immobilier : supplément travaux = période intercalaire

Par **moby**, le **11/02/2008** à **12:25**

Bonjour à tous,

Ceci est ma 1ère participation à un forum juridique, et je pensais n'avoir jamais besoin d'y venir. Je pense avoir un gros problème avec ma banque, et je ne sais pas si je dois laisser tomber ou perséverer.

Je vous explique ma situation :

Il y a 1 an, j'ai souscrit un prêt immobilier pour l'achat d'une maison. J'avais besoin pour cela de 135000 Euros + 7000 pour les travaux (maison pas toute neuve !!), donc un total de 142000 Euros. Il était convenu avec la banque de débloquer petit à petit les 7000 euros, lorsque je leur enverrai les factures. A ce jour, il nous reste encore 1200 euros à utiliser pour nos travaux. Suite à un changement de conseiller (sans, d'ailleurs, nous en avoir tenu informé !!), j'ai demandé un RDv avec mon nouveau conseiller pour lui expliquer la situation (argent à débloquer lors de la réception des factures, entre autre!!), et ce conseiller m'apprend que, depuis un an, nous ne remboursons toujours pas le capital, c'est à dire les 142000 euros. Tant que l'argent des travaux n'est pas totalement utilisé, nous sommes dans une période dite intercalaire, où nous payons du supplément. Depuis un an, nous payons 500 euros (482 euros exactement) par mois sans rembourser les 142000 euros, cela fait donc 6000 euros en plus, et par conséquent 148000 euros.

Par ailleurs, pour moi, le changement de conseiller sans en avoir été informé me semble un peu bizarre. Pour info., ma 1ère conseillère débutait dans la profession, et il s'agissait là, je pense, d'un gros dossier.

Alors que depuis 1 an, la banque réclamait impérativement les factures pour débloquer

l'argent, subitement lors de cet entretien, en ayant montré mon mécontentement (j'étais furieux!!), le nouveau conseiller a débloqué les 1200 euros restants. Ce même conseiller nous a d'ailleurs conseillé de faire une lettre en recommandé au directeur de cette agence pour lui faire part de la situation, et que de toute façon, nous n'avions pas trop à nous plaindre car cela nous avait permis de conserver le taux de 4.16% (alors qu'aujourd'hui il est bien supérieur).

Je voulais savoir si il existait bien une période intercalaire ? Pour mois, il y a un gros souci dans le sens où la banque n'a pas été du tout transparente à ce sujet et n'a pas mis en avant ce point, nous n'étions pas du tout informé de cette pratique. Quels recours puis-je avoir?

Vous remerciant par avance,
Cdt, Moby